BBK/INA **BURKINA FASO**

Unité – Progrès – Justice

DECRET Nº 2017-0425 /PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'emplois à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VUla Constitution;

VISARF n° 00349 le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant fromination du Premier VU Ministre;

le décret n°2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du VUGouvernement du Burkina Faso;

le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation VU du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation: **V**U

la loi n° 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

le décret n°2011-033/PRESS/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignants à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de

le décret n° 2002-228/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant VUérection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de VU l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB); VU

les résultats de la 38e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue du 11 au 20 juillet 2016 à Bamako au Mali;

les résultats du 18e concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, VUodontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, tenu du 7 au 15 novembre 2016 à Dakar au Sénégal;

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation;

Conseil des ministres entendu en sa séance du 26 avril 2017; Le

DECRETE

- Il est créé à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, au titre de l'année 2016 et pour le compte des inscrits sur la liste d'aptitude à la 38e Article 1 session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, ainsi que pour le compte des admis du 18e concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, vingt deux (22) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - Un (1) emploi de professeur hospitalo-universitaire titulaire en médecine interne à l'Institut supérieur des Sciences de la Santé (IN.S.SA)
 - Dix (10) emplois de maîtres de conférences et de maîtres de conférences hospitalo-universitaires agrégés dont :
 - Six (6) emplois à l'Institut supérieur des Sciences de la Santé (IN.S.SA) repartis ainsi qu'il suit:
 - un emploi en anesthésie-réanimation;
 - un emploi en maladies infectieuses;
 - un emploi en médecine interne;
 - un emploi en ophtalmologie,
 - un emploi en gynécologie-obstétrique,
 - un emploi en bactériologie-virologie.
 - Trois (3) emplois en mathématiques-physique-chimie à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) repartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en mathématiques : EDP;
 - un emploi en physique des semi-conducteurs;
 - un emploi en physique de la matière condensée : Milieux denses et matériaux.
 - Un (1) emploi en sciences naturelles-agronomie à l'Institut de Développement rural (IDR) en biologie et écologie végétale.
 - Onze (11) emplois de maîtres assistants et maîtres assistants 3. hospitalo-universitaires dont:
 - Quatre (4) emplois à l'institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) repartis comme suit:

- un emploi en parasitologie mycologie;
- un emploi en pédiatrie;
- un emploi en anesthésie-réanimation;
- un emploi en hématologie biologique;
- Trois (3) emplois à l'Institut de développement rural (IDR) repartis comme suit:
 - -un emploi en sciences du sol/agro-pédologie,
 - un emploi en nutrition et management,
 - un emploi en agroforesterie et écologie.
- Deux (2) emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) repartis comme suit :
 - un emploi en biochimie et chimie des substances naturelles,
 - un emploi en biologie animale.
- Un (1) emploi à l'Unité de formation et de recherche en sciences juridiques, politiques, économique et de gestion (UFR/SJPEG) en droit public.
- Un (1) emploi à l'Institut universitaire de technologie (IUT) en génie mécanique.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juin 2017

Boch March Christian KABORE

Le Premier Ministre

Thielse

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Clément Pengdwendé SAWADOGO

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Alkassoum MAIGA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY née SORI